

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_01-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 15 septembre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 09/09/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS

ABSENTS EXCUSES :

MM. CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, SOGUEL, Mmes GOMES DA COSTA,

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI

De Mme GOMES DA COSTA à Mme BADALIAN

De M. SOGUEL à M. LAGARDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathieu LABROUSSE

Délibération : 2025-09-01

Local AR n° 513 : Fixation du prix de location – partie 1^{er} étage (10 impasse des rainettes)

Rapporteur : Patricia LAINÉ

Contexte :

- La Commune a acquis en 2021, le local situé au centre commercial, cadastré section AR n° 513 au 13 rue des Petits Prés ;
- Ce local est composé de 2 parties, louables indépendamment ;
- La partie située au 1^{er} étage, d'une surface de 26,06 m², est vacante depuis le départ des infirmières en mai 2023 ;
- Les deux locaux ont désormais une adresse distincte, le 1^{er} étage étant situé 10 impasse des rainettes ;

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_01-DE
Reçu le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025

- Une magnétiseuse / hypnothérapeute désirant s'installer prochainement a pris contact avec la Commune.

Il est envisagé d'établir un bail professionnel à compter du 1^{er} octobre 2025 et de fixer le prix du loyer sur la base de 90% de la valeur locative du local, soit 195 € HT (234 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'ACCEPTER la conclusion d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans renouvelable à compter du 1er octobre 2025 ;
- DE FIXER le prix de loyer (hors charges) à 195 € HT (soit 234 € TTC) mensuel ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Les travaux éventuellement nécessaires avant l'installation du nouveau locataire ont été prévus au Budget annexe « locaux commerciaux ».

Fait et délibéré à FLEAC, le 15 septembre 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

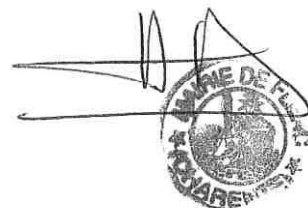
16 SEP. 2025

Réception du :

16 SEP. 2025

Mise en ligne le :

16 SEP. 2025



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.